

INSCRIPTION VIA LE SITE FIF PL : <https://www.fifpl.fr/>

COMMENT S'INSCRIRE

Veillez-vous connecter avec votre login et mot de passe



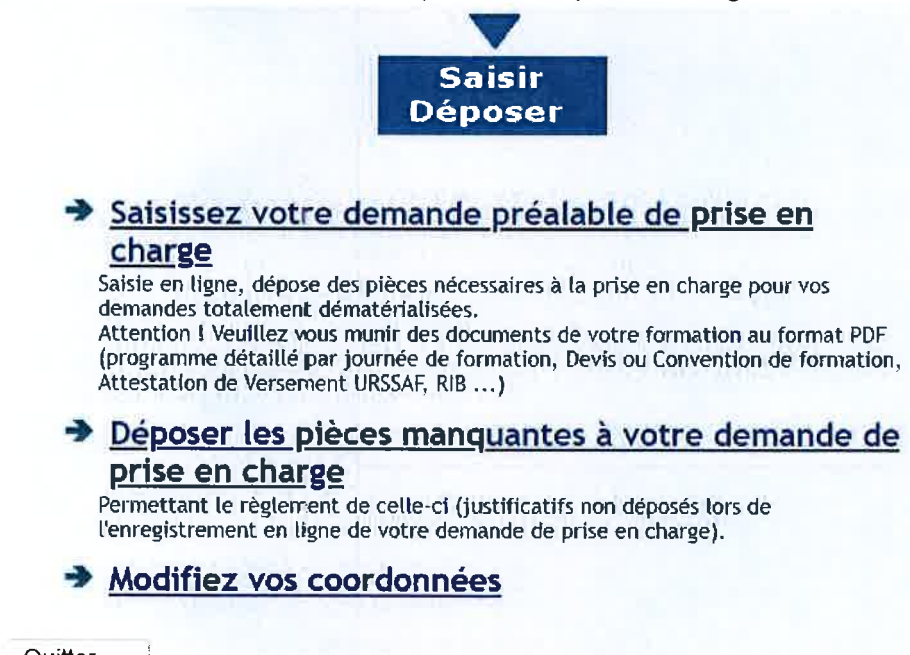
ESPACE ADHERENT

Saisissez votre code d'accès

Saisissez votre mot de passe

[Connexion](#) [Identifiants oubliés](#) [Création de compte](#) [Retour](#)

Ensuite cliquez sur « saisissez votre demande préalable de prise en charge »



**Saisir
Déposer**

- **Saisissez votre demande préalable de prise en charge**
Saisie en ligne, dépose des pièces nécessaires à la prise en charge pour vos demandes totalement dématérialisées.
Attention ! Veuillez vous munir des documents de votre formation au format PDF (programme détaillé par journée de formation, Devis ou Convention de formation, Attestation de Versement URSSAF, RIB ...)
- **Déposer les pièces manquantes à votre demande de prise en charge**
Permettant le règlement de celle-ci (justificatifs non déposés lors de l'enregistrement en ligne de votre demande de prise en charge).
- **Modifiez vos coordonnées**

Quitter

Ensuite « cliquez ici pour choisir un organisme de formation »

ACTION DE FORMATION
Les informations marquées ✓ sont obligatoires.

Attention : seules les formations dispensées par un organisme de formation référencé DataDock seront susceptibles d'être prises en charge par le FIF PL.

Adhérent

Assujetti à la TVA Oui Non ?

Auto-Entrepreneur Oui Non

Type de formation

Type : ✓ ACTION - Action de formation

Organisme de Formation

[Cliquez ici pour choisir un organisme de formation](#) ✓

Raison Sociale :
N° NDA :
Siret :
CP - Ville :

LIEN : <https://www.mondpc.fr/index.php/mondpc>

Ensuite mettre dans recherche d'un organisme de formation : PODOFORM

RECHERCHE D'UN ORGANISME DE FORMATION

CRITÈRES DE RECHERCHE

Nom	<input type="text" value="PODOFORM"/>
Numéro de déclaration d'activité	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>

Attention : Nombre maximum d'organismes limité à 100.

Ensuite cliquez sur la deuxième ligne

Nom*	NDA	Siret	Adresse	CP - Ville
PODOFORM	11755604975		57 rue eugène carrière	75018 PARIS
PODOFORM	11755604975	81959187600019	57 rue Eugène Carrière	75018 PARIS
PODOFORM SASU	11755604974		57 rue Eugène Carrière	75018 paris

Référence*

Veillez cliquer sur le nom de l'organisme concerné pour le sélectionner.

Ensuite saisir « l'action de formation » et cliquez sur suivant

Organisme de Formation

[Cliquez ici pour choisir un organisme de formation](#) ✓

Raison Sociale : PODOFORM
N° NDA : 11755604975
Siret : 81959187600019
CP - Ville : 75018 - PARIS

Formation à distance / eLearning : Oui Non ?

Lieu : Dans l'Entreprise Dans l'Organisme Autre

Lieu : France/DOMTOM Autre Pays Européen Hors Union Européenne ?

Action de formation

Intitulé : ✓

Date de début : (jj/mm/aaaa) ✓

Date de fin : (jj/mm/aaaa) ✓ ?

Nombre total d'heures de formation : ?

Nombre de jours de formation : 0,0 ?











Montant de la formation

Coût pédagogique par stagiaire (HT) : 0,00

Montant TTC ? : 0,00

Conformément à la loi "informatique et liberté" du 06 janvier 1978 (n°78-17) article 34, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données portées dans nos fichiers.

Ensuite communiquez l'attestation URSSAF, le programme détaillé, le devis et cliquez sur suivant

Document attendu	Fichier déposé
01 - RIB (IBAN) ✓	
02 - Attestation de Versement URSSAF (Fonds de Formation des Non-Salariés) à votre nom (à télécharger à partir de votre compte URSSAF) ou Attestation d'exonération ✓	
04 - Programme détaillé par journée de formation ✓	
05 - Devis ou convention de formation ✓	
06 - Attestation de présence et de règlement	
07 - Pièce complémentaire N° 1	
08 - Pièce complémentaire N° 2	
09 - Pièce complémentaire N° 3	
10 - Pièce complémentaire N° 4	
11 - Pièce complémentaire N° 5	

[Cliquez ici pour télécharger un outil de conversion en PDF.](#)

Cliquez sur suivant pour valider la formation - FIN

CRITERES DE PRISE EN CHARGE (ci-dessous)



CRITERES DE PRISE EN CHARGE 2021

PEDICURES PODOLOGUES – 8690 E

ATTENTION : Depuis le 1^{er} janvier 2019, seules les formations dispensées par des organismes de formation référencés DATADOCK et dont le programme répond aux critères de la profession concernée, pourront être prises en charge par le FIF PL (Décision du Conseil de Gestion du FIF PL du 29 juin 2017).

I. Thèmes et plafonds de prise en charge sur fonds à gérer de la profession

Prise en charge annuelle par professionnel plafonnée à 750 €
dans la limite du budget de la profession

Formations cœur de métier	Plafonds de prise en charge
Thème 1 - Examen clinique de l'enfant	Prise en charge au coût réel plafonnée à 250 € par jour, limitée à 750 € par an et par professionnel
Thème 2 - La personne âgée de 75 ans et plus	
Thème 3 - La podologie sportive	
Thème 4 - Les syndromes inflammatoires	
Thème 5 - Infectiologie, hygiène, stérilisation en cabinet et gestion des DASRI	
Thème 6 - La pharmacologie en podologie, la prescription des topiques et des dispositifs médicaux par les podologues	
Thème 7 - L'examen clinique en vue d'élaborer une orthèse fonctionnelle	
Thème 8 - Lecture et interprétation des examens de prises d'empreintes informatisées	
Thème 9 - L'imagerie médicale	
Thème 10 - L'orthoplastie	
Thème 11 - Les orthonyxies, les onychoplasties	
Thème 12 - Les mycoses podales, les onychomycoses	
Thème 13 - Les thérapies manuelles	
Thème 14 - Formation aux gestes et soins d'urgence (niveau 1, niveau 2, actualisation des connaissances)	
Thème 15 - Ergonomie dans l'exercice de la podologie	
Thème 16 - La calcéologie	
Thème 17 - Phytothérapie et aromathérapie en podologie	

PEDICURES PODOLOGUES - 8690 E (suite)

Formations cœur de métier	Plafonds de prise en charge
Thème 18 - Stratégie adaptée au développement du cabinet	Prise en charge au coût réel plafonnée à 250 € par jour, limitée à 750 € par an et par professionnel
Thème 19 – Langues étrangères médicales	
Thème 20 - Formation des formateurs	
Thème 21 - Le dossier informatisé du patient	
Thème 22 - Lecture d'examens biologiques	
Thème 23 - Examen clinique vasculaire, utilisation du doppler	
Thème 24 - Anesthésie	
Thème 25 - Comptabilité, fiscalité du cabinet libéral	
Thème 26 - Traitement des Hallux Valgus...nouvelles techniques chirurgicales	
Thème 27 - Utilisation du taping en podologie	
Thème 28 - La contention nocturne	
Thème 29 - La douleur	
Thème 30 - Education à la santé, prévention, éducation thérapeutique	
Thème 31 - L'analyse de la marche	
Thème 32 - Physique et biomécanique fondamentales appliquées	
Thème 33 - Psychologie	
Thème 34 - Pédagogie	
Thème 35 - Santé publique, économie de la santé	
Thème 36 - Initiation à la démarche professionnelle de recherche	
Thème 37 - Evaluation de la pratique professionnelle	
Thème 38 - Plaies et cicatrisations	
Thème 39 - La chirurgie du membre inférieur	
Thème 40 - Accessibilité des locaux, obligations réglementaires	
Thème 41 - Les dispositifs médicaux	
Thème 42 - Les techniques de thermoformage : l'orthèse plantaire	
Thème 43 – Le diabète	
Thème 44 – La réglementation, les avantages, les inconvénients d'un exercice au sein d'une maison de santé, d'un pôle de santé, d'une maison médicale, type SISA	
Thème 45 - L'actualisation des réglementations et des normes applicables aux Pédicures-Podologues	
Thème 46 – La Rééducation et/ou le massage post-opératoire du pied	

PEDICURES PODOLOGUES - 8690 E (suite)

- Prise en charge des DU dans le cadre du décret de compétence.

Rappel : les DU et DIU sont également soumis à l'appel à projets.

- Ne seront prises en charge que les actions de formation validées par la Commission des Pédicures-Podologues du FIF PL dans la limite des fonds disponibles.

- **Sont exclus des prises en charge FIF PL les conférences, tables rondes, colloques, symposiums, congrès sans atelier. Cependant, le contenu pédagogique de certaines conférences et de certains colloques répond aux obligations réglementaires.**

C'est pourquoi, il appartiendra à la Commission Professionnelle, en cas d'acceptation de prise en charge d'une conférence ou d'un colloque, de s'assurer que le contenu pédagogique de ces derniers répond bien à la réglementation en vigueur, ainsi qu'aux critères de prise en charge de la profession.

Pour les formations n'ayant pas fait l'objet d'une réponse à l'appel à projets, les dossiers seront étudiés au cas par cas dans la limite des fonds disponibles et des critères de prise en charge de la profession.

PEDICURES PODOLOGUES – 8690 E (suite)

II. Thèmes et plafonds de prise en charge sur fonds spécifiques dans la limite des fonds disponibles de ces fonds spécifiques

La prise en charge des thèmes listés ci-dessous ne vient pas en déduction de votre budget annuel 2021

Thèmes	Plafonds de prise en charge
Formation de longue durée <ul style="list-style-type: none"> - 100 heures de formation minimum - Thèmes de formation entrant dans les critères de prise en charge 2021 de la profession - Une prise en charge tous les 3 ans Attention : ne seront prises en charge que les formations diplômantes de plus de 100 heures.	Prise en charge plafonnée à 70 % du coût réel de la formation, limitée à 2 500 € par professionnel (pour les formations cœur de métier)
Participation à un jury d'examen ou de VAE	Prise en charge plafonnée à 200 € par jour, limitée à 2 jours par an et par professionnel

Attention :

- sont éligibles les formations d'une durée minimale de 6 h 00, soit sur une journée, soit par 3 modules successifs de 2 h 00 ou par 2 modules successifs de 3 h 00.
- sont également éligibles les formations d'une durée minimale de 3 h 00 correspondant à une prise en charge d'une demi-journée.
- Si une demande de prise en charge concerne une formation se déroulant sur un ou plusieurs exercices, une seule et unique prise en charge sera accordée par le FIF PL pour toute la durée de la formation concernée, et ce, quelle que soit la durée effective.

Rappel : aucun organisme de formation ne peut être agréé ou sélectionné par le FIF PL ; seuls des thèmes de formation peuvent être présentés.